

3.1 L'Opération Campus : 12 Campus labellisés, 9 campus prometteurs et innovants distingués, un effort immobilier de très grande ampleur

> 5 Mds € pour les 10 premiers campus d'excellence

L'opération campus est un plan de grande ampleur en faveur de l'immobilier universitaire lancé à l'initiative du Président de la République, représentant un investissement exceptionnel de 5 Mds €. Il s'agit de faire émerger 10 campus d'excellence (*Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Paris-Aubervilliers, Montpellier, Plateau de Saclay, Strasbourg, Toulouse, et les universités parisiennes*) qui seront la vitrine de la France et renforceront l'attractivité et le rayonnement de l'université française. Toutes les dotations ont été attribuées.

> 178 M € pour deux campus supplémentaires

Les Campus de Lille et Lorraine ont vu la qualité de leurs projets distinguée, avec une dotation de 110 M€ pour le campus lillois et de 68 M€ pour le campus lorrain.

> 250 M € pour 9 campus prometteurs et innovants

A ces 12 campus à visibilité internationale, s'ajoutent 9 autres campus qui ont été retenus afin d'être accompagnés par l'Etat. 5 projets ont ainsi bénéficié de la mention « campus prometteurs » (*Créteil, Marne-la-Vallée, Bretagne, Nantes, Nice- Sofia Antipolis et Clermont-Ferrand*) et ont reçu chacun entre 30 et 50 M€. Les 4 autres projets ont reçu la mention « campus innovants » (*Valenciennes, le Havre, Cergy, Dijon*) et se sont vus accorder 20 M€. Soit un engagement total à hauteur de 250 M€.

> 75 M € dégagés sur le plan de relance pour financer les études préalables aux projets Campus

L'Opération Campus en quelques dates

Février 2008	Lancement de l'Opération Campus
Automne 2008	Sélection et validation des 12 projets campus
Février 2009	Sélection des 9 campus innovants et prometteurs
Janvier 2010	Fin des études de programmation des porteurs de projet
Juin 2010	Transmission des évaluations préalables prévues pour les contrats de partenariats public-privé au ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'emploi
Septembre 2010	Lancement des appels d'offres et début de dialogue compétitif avec les partenaires privés
Fin 2011	Signature des contrats de partenariats
mi-2012	Début des travaux, avec un objectif de livraison en 2015

3.2 Dotations du Plan Campus



Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - septembre 2009

Source : ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - septembre 2009

3.3 Les partenariats public-privé, un outil au service d'opérations immobilières exceptionnelles

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé plusieurs partenariats public-privé pour la rénovation de l'immobilier universitaire, car ils donnent des garanties concernant le maintien en état du bâtiment sur la durée du contrat, en transférant les risques au partenaire privé. Par ailleurs, ils permettent de mobiliser les financements privés en plus des financements publics, et donc d'accélérer les investissements, d'optimiser le projet au moment de sa conception grâce à l'intervention du partenaire privé très tôt dans son élaboration, et ils présentent des délais de réalisation plus courts que la maîtrise d'ouvrage publique classique. Enfin, le partenariat public-privé est cohérent avec les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement, car il rend responsable la même personne privée de la conception, de la construction mais aussi de l'entretien des infrastructures sur le long terme.

■ Un investissement global de 226 M€ au bénéfice des universités parisiennes et de leurs 47 000 étudiants

Le 24 juillet, deux premiers contrats de partenariat public-privé universitaires en vue de la rénovation de bâtiments et de nouvelles constructions ont été signés avec les universités Paris IV et Paris VII. Ils sont l'aboutissement d'une démarche volontariste du Gouvernement en vue de développer ce type de financement innovant et moderne.

Il s'agit, **dans le cas de Paris IV**, d'un contrat de partenariat d'une durée de 28 ans dont les loyers seront intégralement financés par le budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, afin de restructurer le site de la rue Francis-de-Croisset dans le 18^e arrondissement. Il s'agit de porter au meilleur standard de qualité les conditions d'enseignement du site Sorbonne-Clignancourt. L'opération s'élève à un montant d'investissement de **68 M€** et sera achevée à la rentrée universitaire 2013. Le programme fonctionnel comprend la démolition des bâtiments existants et la construction phasée du nouveau bâtiment de 21 000 m². 8 amphithéâtres dont un amphithéâtre de 500 places, une bibliothèque de 4 500 m², un ensemble sportif de 1 500 m², un important pôle de musicologie et une cafétéria composent les parties significatives du programme. La procédure a été lancée le 14 février 2008. C'est le groupement « Sophi » mené par la Sodéarif, filiale de Bouygues Construction, qui a remporté le contrat.

Dans le cas de Paris VII, il s'agit d'un contrat de partenariat d'une durée de 30 ans, qui vise à parfaire l'implantation de l'université Paris VII dans la ZAC Tolbiac en consacrant sa sortie du site de Jussieu. Ce contrat permettra le financement, la conception, la construction et la grande maintenance, sur la ZAC Paris Rive Gauche, de quatre nouveaux bâtiments universitaires pour un montant d'investissement de 158 M€ dont les loyers seront intégralement financés par le budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La surface globale du projet est de 44 550 m² ; il sera terminé à la rentrée 2012.

Cette surface se décompose comme suit :

- 550 m² pour le Service Culture, des locaux syndicaux et des locaux associatifs ;
- 4 300 m² sur l'avenue de France pour les UFR Sciences de la vie et STEP, et l'administration ;
- 19 000 m² pour les UFR de Mathématiques et d'Informatique et les locaux sportifs ;
- 20 700 m² sur le boulevard Massena pour les pôles Langues et Sciences Humaines.

La procédure a été lancée le 13 février 2008. C'est un groupement mené par GTM, filiale de Vinci, qui a remporté le contrat.

■ 175 M € pour la rénovation du site du Mirail à Toulouse (Université Toulouse 2)

Le campus du Mirail est dans une situation de grande urgence immobilière. Valérie Péresse a annoncé le 10 septembre qu'elle confirmait l'engagement de l'Etat pour lancer ce partenariat public-privé et qu'elle avait réservé une enveloppe de 175 M€ dans le budget du ministère pour cette opération. Le calendrier prévoit un lancement de l'appel d'offres début 2010. L'opération permettra de revoir complètement l'organisation du campus en rénovation en reconstruisant plus de 40 000 m² et de l'ouvrir sur la ville : le « Candilis » sera totalement rénové pour faire du site un lieu agréable ouvert sur la ville et sur la verdure et au milieu duquel on trouvera un grand restaurant universitaire à proximité de la magnifique fabrique culturelle et de la très belle bibliothèque.

■ Versailles - Saint-Quentin

La construction des bâtiments de la future UFR médicale à Montigny-le-Bretonneux a fait l'objet d'un dialogue compétitif en vue de l'attribution d'un contrat de partenariat concernant 13 952 m² SHON et 8 000 m² de parking en sous-sol. Le coût du projet est d'environ 40 M€. Le programme, qui concerne un effectif de 1165 étudiants, comprend les services communs, un pôle d'enseignement, un pôle d'épidémiologie et un pôle de biologie. La compétition et ses objectifs sont similaires à ceux adoptés pour les autres projets : efficacité du projet en coût global, performances de haute qualité environnementale, notamment énergétique, entretien et maintenance sur la durée du contrat de façon à disposer d'un bâtiment en bon état en permanence et en fin de contrat. Les offres finales sont en cours d'analyse et le choix du lauréat avec lequel finaliser le contrat sera fait très prochainement pour une signature à l'automne.

3.4 La réhabilitation du site de Jussieu

La réhabilitation du site de Jussieu, construit au début des années 70, dépasse un simple désamiantage et est devenue une opération de restructuration « lourde ». Il s'agit d'une opération exceptionnelle sur 13 hectares, sur le périmètre d'un campus rassemblant une population de plus de 20 000 personnes, avec des contraintes spécifiques, notamment celles liées au maintien en activité du campus pendant le déroulement des travaux. L'opération a débuté en 1997 et devrait se terminer en 2016. Le coût total sera de l'ordre de 1,6 Md€. La maîtrise d'ouvrage, qui avait été commencée par les services du rectorat, a été confiée à un établissement public de l'Etat ad hoc, étant donné la complexité des travaux : l'Etablissement Public du Campus de Jussieu.

Le secteur 1 (rotondes 45-46-55-56-65-66) a été livré en 2003. Les bâtiments Esclançon et Atrium ont été livrés respectivement en 2002 et 2006. La Tour Centrale et les réseaux primaires début 2009. Le secteur Ouest phase 1 (rotondes 12-13-22-23-15-16-25-26) sera livré en 2010. Le secteur Ouest phase 2 (rotondes 14-24-33-34-42-43-44-53-54 et cour de la tour centrale) sera livré en 2014, de même que les bâtiments Cassan A, B, C. Le bâtiment Cassan F sera livré en 2016 (Cf. plan ci-dessous).

■ La Tour Centrale

Désamiantée entre juillet 2004 et juillet 2005 et mise à nue, la Tour Centrale était entrée en fin d'année 2006 dans un important travail de réhabilitation : 11 000m² (6500m² utiles pour 450 à 480 postes de travail), 24 étages (95m de haut). L'architecte est Thierry Van de Wyngaert, les entreprises sont Rinaldi structural pour les façades et Campenon Bernard Construction pour les structures et corps d'état technique. Le coût des travaux, entièrement financés par l'Etat, est de 44,7 M€ TTC dont 4,7M€ TTC pour le désamiantage, 6,24M€ HT pour les façades et 19M€HT pour l'aménagement intérieur¹. La tour a été mise à disposition de l'UPMC en juin 2009 et l'inauguration aura lieu en novembre 2009.

1 - Dates clés de réalisation de la tour :

- Janvier 2004 à septembre 2005 : désamiantage
- Novembre 2006 : début des travaux de réhabilitation
- Novembre 2006 à avril 2007 : dépose des façades
- Mai 2007 à février 2008 : mise en peinture des poteaux
- Mars 2008 à septembre 2008 : pose des façades
- Février 2007 à début 2009 : structures, réseaux techniques et aménagements intérieurs

